

Interpellation au Conseil communal d'Aigle

Concernant une mise à ban du secteur Golliez-Prieuré pour les chiens en liberté

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ayant, ces derniers mois, déposé une interpellation puis posé une question concernant les chiens en liberté dans le secteur cité en titre, je me permets, 1 mois avant les vendanges, de poser la question suivante à la Municipalité:

La Municipalité a t'elle prévu une mise à ban concernant les chiens en liberté dans le secteur Golliez-Prieuré?

Si oui, quand cela sera t'il effectif?

Si non, pourquoi?

Pour le PLR, Alexandre Favre

Aigle, le 30 août 2024



N. Costa

